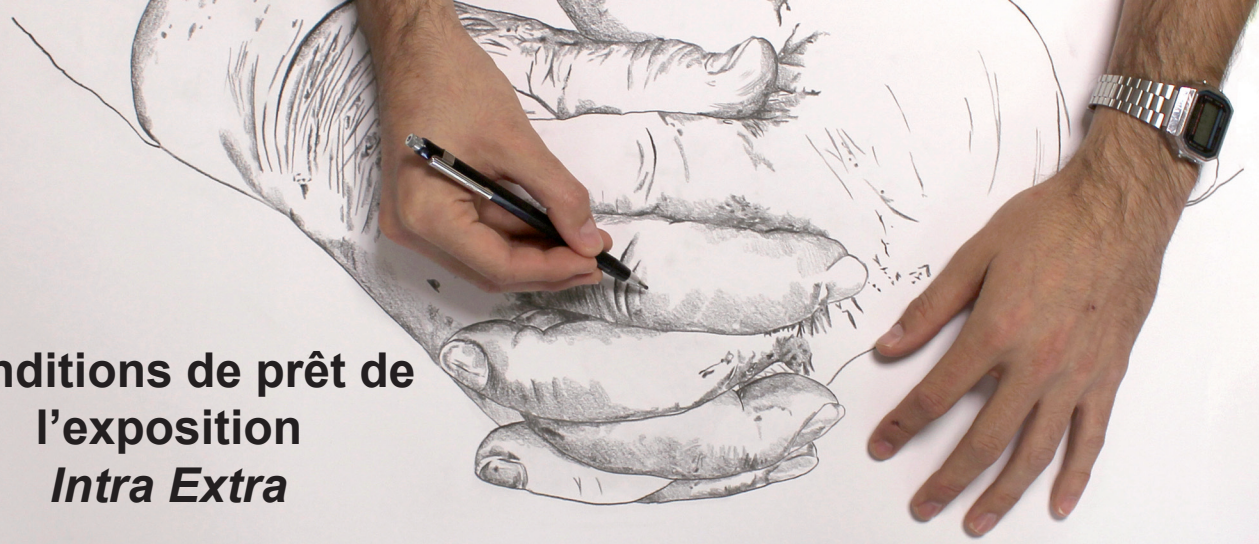


Conditions de prêt de l'exposition *Intra Extra*



- 1- Une convention sera signée entre le Centre d'art de Montrelais et l'emprunteur.
- 2- L'exposition est prêtée dans son ensemble (10 dessins encadrés de 50x70 cm)
- 3- L'exposition est prêtée pour une durée de 2 mois maximum.
- 4- Tout emprunteur s'engage à venir chercher le projet au Centre d'art le jour convenu et à les rapporter 7 jours plus tard (multiplié par le nombre de semaines).
- 5- Si les dessins sont manipulés par l'emprunteur, celui-ci doit restituer l'ensemble du prêt en bon état. Dans le cas contraire, les frais relatifs à une remise en état sont à la charge de l'emprunteur.
- 6- Le Centre d'art n'assure pas l'exposition pendant la durée du prêt. Toute détérioration sera prise en charge par l'assurance de l'emprunteur.
- 8- Tout emprunteur a l'obligation d'installer l'exposition accompagnée du texte de présentation du Centre d'art.